Réf. Farde e-Assemblées : 2487274

N° OJ : **29**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

Objet : Service de la Jeunesse.- Maisons des Enfants.- Règlement d'Ordre Intérieur.

Le Conseil communal,

Vu la décision Collège du 27 juin 2013 et du Conseil communal du 1er juillet 2013 adoptant le Règlement interne du personnel animation des Maisons des Enfants et le Règlement des Maisons des Enfants;

Considérant que nos règlements sont régulièrement mis à jour dans le cadre du renouvellement des agréments ;

Considérant que le Règlement Ordre Intérieur de l'accueil des Maisons des Enfants n'a pas été mis à jour depuis 2013 ;

Considérant nous avons dès lors actualisé le Règlement Ordre Intérieur de l'accueil des Maisons des Enfants ;

Considérant l'avis du Service juridique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête:

Article unique: Le Règlement d'Ordre Intérieur des Maisons des Enfants et son annexe sont adoptés.

Annexes :

AE/Règlement d'ordre intérieur Maisons des Enfants et annexe (Consultable au Secrétariat des Assemblées)